



FORMATION

« LA RÉGLEMENTATION DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES À L'EXPORT : CAS DU JAPON, DE SINGAPOUR ET DE LA CORÉE DU SUD »

Les bases de la réglementation sont reprises afin de bien définir le domaine réglementaire présenté. Les différentes procédures de mise sur le marché mais également les exigences en matière de formule et d'étiquetage forment le cœur de cette formation.



Indice 2024 des acquis : 7/10
Indice 2024 satisfaction : 9/10

Les 2 matinées du 12 et 13 Juin 2025

- Valider ses acquis réglementaires
- Appréhender les contraintes
- Questions / réponses - Echange et débat sur le sujet

Public

- Toute personne impliquée dans le processus de développement et/ou de commercialisation de compléments alimentaires (DG, chef de projet, services R&D, réglementaire ou marketing).

Prérequis

- Pas de prérequis particuliers. Les bases de la réglementation sont reprises au début de la formation.

Niveau

Pas de niveau requis

Modalités

Formation à distance (Webinar)

Accessibilité

Si une adaptation spécifique est nécessaire, notamment en lien avec une situation de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part.



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM

PHARMANAGER
development





FORMATION

« LA RÉGLEMENTATION DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES À L'EXPORT : CAS DU JAPON, DE SINGAPOUR ET DE LA CORÉE DU SUD »

Les 2 matinées du 12 et 13 Juin 2025 (9h00-12h30)

- Connexion des participants
- Présentations et tour de tables des attentes/objectifs individuels

Introduction

Japon

- Contexte réglementaire
- Les catégories de «Complementary Health Products» et les exigences associées :

- FOSHU
- FNFC
- FFC

- Les règles d'étiquetage
- Les allégations

=> Quiz, exercices : valider ses acquis

Singapour

- Contexte réglementaire
- Les exigences des «Health food»
- Les règles d'étiquetages
- Les allégations

=> Quiz, exercices : valider ses acquis

Corée du Sud

- Contexte
- Les exigences des «Health Functionnal food»

=> Quiz, exercices : valider ses acquis





FORMATION

« LA RÉGLEMENTATION DES COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES À L'EXPORT : CAS DU JAPON, DE SINGAPOUR ET DE LA CORÉE DU SUD »

FORMATEURS



Michelle Liendze

Chargée d'Affaires
Scientifiques et
Réglementaires

4 ans d'expérience



Virginie Dubin

Responsable du pôle
Réglementaire -
Compléments et Denrées
alimentaires. Spécialiste de
la réglementation des
compléments alimentaires,
Animatrice Qualité.

29 ans d'expérience

MOYENS ET MODALITÉS

La formation se fera par l'outil de visioconférence Teams (un lien sera envoyé aux participants avant la formation pour y accéder). Le support de formation (Powerpoint) sera présenté en alternant exposés et discussions avec les formateurs. Remise d'une documentation pédagogique en version électronique. Evaluation des acquis à compléter en fin de formation, Attestation de suivi de formation.



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM



BULLETIN D'INSCRIPTION

« LA RÉGLEMENTATION DES COMPLÉMENTS
ALIMENTAIRES À L'EXPORT : CAS DU JAPON, DE
SINGAPOUR ET DE LA CORÉE DU SUD »

Nom de la société :

Nom du signataire :

N° TVA Intracommunautaire :

Responsable Formation de la société :

(e-mail obligatoire - À défaut : Personne signataire de la convention de formation)

PARTICIPANTS ET CHOIX DE SESSIONS

Nom :
Prénom :
Fonction :
E-mail :

Nom :
Prénom :
Fonction :
E-mail :

Nom :
Prénom :
Fonction :
E-mail :

Si une adaptation particulière de la formation est nécessaire, liée notamment à une situation particulière de handicap, n'hésitez pas à nous en faire part. Avant de vous inscrire, assurez-vous d'avoir pris connaissance des prérequis de la formation et valider que les objectifs sont en adéquation avec les attentes. N'hésitez pas à nous faire part de vos attentes en amont de la formation si nécessaire.

Attentes et objectifs individuels :

Total : € HT

Nom et adresse de la société à facturer :

Date :

Signature :

Pharmanager Development se réserve le droit d'annuler la formation en cas d'inscriptions insuffisantes. En cas d'annulation, Pharmanager Development préviendra les participants au minimum 5 jours ouvrés avant la date prévue de la formation.

IMPORTANT : Nos formations sont éligibles à la prise en charge par un OPCO. Cependant la facture sera établie et due par la société participante, en amont de la réalisation de la formation.



BULLETIN D'INSCRIPTION À RENVOYER À
CONTACT@PHARMANAGER-DEVELOPMENT.COM